

LEKHA DODI

לכה דודי

Yéchivat Torat H'aïm CEJ, 31 Av. Henri Barbusse 06100 NICE – 04 93 51 43 63 (www.cejnice.com)

Le mot du RAV

La méthode adaptée

L'un des grands bienfaits que Hachem donne à l'Homme est la possibilité de réparer sa faute par la Téchouva.

La plus grave des fautes de l'Homme n'est pas celle commise mais de ne pas reconnaître sa faute. Adam Harichon n'avait pas su résister à la tentation : voilà qui est pardonnable. Mais il n'a pas avoué sa faute, et c'est impardonnable.

L'objectif à atteindre par la Téchouva est de revenir jusqu'à Hachem, comme il est dit : (Dévarim 30-2) « Tu reviendras jusqu'à l'Eternel ton D'IEU ». Il s'agit alors de la Téchouva totale, parfaite, ainsi qu'il est écrit dans notre sainte Tora au verset 11 « si tu reviens au seigneur ton D'IEU, de tout ton cœur et de toute ton âme ».

Cet objectif est-t-il réalisable ? La Thora nous donne, au verset 14, une réponse positive et rassurante : « Elle est toute proche de toi, dans ta bouche et dans ton cœur, pour être accomplie ».

Le Rambam (Maimonide), dans les lois de la Téchouva (Hilkhot Techouva) nous enseigne : « Pour tout péché énoncé dans la Thora, qu'il s'agisse d'une faute positive ou négative, d'une faute volontaire ou involontaire, celui qui se repend doit confesser sa faute devant Hachem. Il s'agit de la mitsva de la confession à haute voix devant Hachem, comme il est dit (Bamidbar 5-6) : « Et ils se confesseront ».

En pratique, deux méthodes sont possibles, l'une radicale, l'autre progressive. Nous sommes parfois heureusement surpris de la volonté dont font preuve certains fumeurs qui stoppent brusquement de fumer. Il nous arrive tout autant de prendre des décisions fermes : à partir d'aujourd'hui, ce sera différent, j'arrête mes bêtises !

La méthode progressive n'est recommandée que pour ceux qui hésitent, qui n'ont pas le courage de stopper net. Il faut alors progresser par paliers, en se fixant l'objectif d'atteindre les prescriptions de Hachem.

KIPOUR est un jour exceptionnel où la relation de l'Homme avec Hachem atteint son point culminant. C'est donc le moment où jamais de reconnaître ses fautes et de se fixer **la méthode adaptée** pour revenir jusqu'à Hachem.

BON KIPPOUR !

**RAV MOCHE MERGUI
ROCH HAYECHIVA**

CHABAT CHOUVA – PARACHAT HAAZINOU
8 Tichré 5767 / 30 Septembre 2006

Hadlakat Nérot
18h55

Sortie de Chabbat
19h56

KIPOUR

Hadlakat Nérot
18h54

Sortie de Kipour
19h53

Combien de fois par jour employons nous ce mot ?! Pensant souvent que sa simple prononciation suffira pour effacer l'erreur commise. On a tendance à penser que "pardon" rime avec "automatisme". N'avons-nous pas déjà dit, ou entendu dire, « ça va – je t'ai demandé pardon ! ». C'est ainsi que nombreux sont ceux qui pensent que *Yom Hakipourim*, un jour consacré au pardon, les fautes et erreurs sont de facto effacées. A tort, selon Maimonide. Effectivement rappelons ici la thèse du *Rambam* en citant quelques unes des *halah'ote* fixées dans ses *Hilh'ot Téchouva*.

Chapitre 1 *halah'a* 3 « Le jour de *Kipourim* ne pardonne qu'à ceux qui reviennent (qui font *Téchouva* – et ne pardonne pas à ceux qui ne font pas *Téchouva*, *Kessef Michné*) comme dit le verset dans *Vayikra* 16-30 "Car en ce jour il vous sera fait pardon" ». Le jour fait référence au travail effectué en ce jour par les abstentions prescrites par la Tora et par la *Téchouva*, explique le *Malbim*. Cependant dans la *halah'a* 2 du même chapitre on lit « Le bouc envoyé à *Azazel* (le jour de *Kipourim*) expie toutes les fautes à qui fait *Téchouva*, et expie seulement les fautes dites *kalote*. Quelles sont les *kalote* ? Ce sont les *lo taassé* (commandements passifs) et *assé* (commandements actifs) qui ne sont pas passibles de *karète* (retranchement) ». Le *Kessef Michné* s'étonne toutefois sur cette *halah'a* puisque de la *guémara* il semblerait que le bouc envoyé à *Azazel* n'expie aucune faute si l'homme ne fait pas *Téchouva*. Dans ce même chapitre *halah'a* 4 le *Rambam* nous indique une précision majeure « Si l'homme profane le nom divin – *h'iloul hachem*, même s'il fait *Téchouva*, et que le jour de *Kipourim* est arrivé et il se maintient dans sa *Téchouva*, et tous les malheurs l'ont atteint, tout ceci suspend sa faute et il ne sera pardonné totalement qu'avec la mort ».

Le plus impressionnant est cette *halah'a* qu'on peut lire au chapitre 2-9 « La *Téchouva* et le jour de *Kipourim* n'expient seulement les fautes dites *ben adam lamakom* – les fautes que l'homme commet envers D'IEU par exemple s'il a mangé un aliment interdit (pas cacher), mais les fautes qui sont du domaine du *ben adam lah'avéro* – les fautes que l'homme commet envers autrui, par exemple celui qui blesse autrui, ou le maudit, ou le vole, il ne lui sera jamais pardonné jusqu'à ce qu'il rende à l'autre ce qui lui a pris et qu'il l'agrée. Même s'il a rendu l'argent qu'il lui devait, il doit l'apaiser et lui demander qu'il lui pardonne. Et même s'il n'a blessé l'autre seulement par la parole (sa femme, ses enfants, ses parents etc.) il doit l'apaiser et insister jusqu'à ce qu'il lui pardonne ». Le pardon ce n'est pas une simple formule, une formule de politesse, c'est un réel travail s'exprimant par la parole. **Le verbe n'est pas que la gymnastique des lèvres.**

Il faut donc se poser la question : étant donné qu'il n'y a pas d'aspect magique quant au jour de *Kipourim*, ce n'est que le fruit d'un travail qui efface nos fautes commises envers D'IEU et les hommes, quelle est donc la particularité de *Yom Hakipourim* ? Il ne faut pas attendre le jour de *Kipourim* pour faire *Téchouva* et pour se faire pardonner d'une faute commise envers autrui !

Le *Sefer Hah'inouh* (*mitsva* 185) écrit à propos de cette question « Il fait partie des bontés divines envers ses créatures, d'avoir fixé un jour dans l'année pour expier leurs fautes s'ils font *Téchouva*. Sans ce jour les fautes s'accumuleraient et en un ou deux ans le monde serait coupable et détruit. Dans sa sagesse suprême, D'IEU a fixé, pour le maintien du monde, un jour dans l'année pour expier les fautes de ceux qui feront *Téchouva* ». ***Yom Kipourim* n'est donc pas "le jour du grand pardon" mais "le jour de la *Téchouva*".** Il ne faut surtout pas attendre ce jour pour faire *Téchouva* de nos fautes, mais ce jour est consacré entièrement à la *Téchouva*. **On ne DIT pas le Pardon, on FAIT le Pardon !**

C'est ainsi que le *Sforno* explique le verset de *Vayikra* 16-30 « Car en ce jour il vous sera fait pardon... devant D'IEU vous vous purifierez ». Le pardon-*kipour* c'est : disposer la faute et la rendre apte à recevoir le pardon. La purification-*tahara* c'est : recevoir le pardon absolu, ce qui ne peut se faire seulement "devant D'IEU", et ce à travers le *vidouye* (reconnaissance verbale de la faute et de la *Téchouva*). C'est la raison pour laquelle le jour de *kipourim* est appelé par la Tora (verset suivant) "*chabat chabaton*", un jour où l'homme est entièrement, corps et âme, en face de D'IEU. Le *Kéli Yakar* remarque que l'expression "devant D'IEU" peut se traduire également par "avant D'IEU", c'est-à-dire avant de se présenter devant D'IEU pour lui demander le pardon l'homme doit se purifier par le biais de la *Téchouva*.

On comprendra mieux l'expression choisit par nos Sages au traité *Roch Hachana* 17b. Sur le verset "*vayaavor*" que nous récitons 26 fois le jour de *Kipourim* la *guémara* explique : D'IEU a dit à Moché « lorsque les Enfants d'Israël fauteront, qu'ils fassent selon cet ordre et je pardonnerai leur faute ». *Rabi Yéhouda* poursuit : les 13 qualités ne restent jamais sans effet. Remarquons bien qu'il est dit "qu'ils Fassent", ce n'est pas la récitation du *vayaavor* qui a de l'effet c'est **faire** le *vayaavor*. *Rambam* au début des *Hilh'ot Déote* et Rav Moché Kordovéro dans son ouvrage *Le Palmier de Débora*, expliquent en quoi ceci consiste. Cette conception s'inscrit dans l'idée plus générale de la prière qui n'est pas une récitation de textes mais bien plutôt une *avoda*-travail. Pour appuyer cette idée, notre grand maître Rav Chlomo WOLBE (*Maamaré Yémé Haratson*) cite un *Midrach* : un jour la communauté s'est présentée devant *Rabi Tanh'ouma* se plaignant d'évènements douloureux qui se produisaient. Le Rav leur dit : « Emplissez-vous de *rah'amim* (pitié, gentillesse, bonté etc.) les uns envers les autres c'est ainsi que D'IEU se comportera envers vous ! ». ***Yom Hakipourim* c'est le jour où on FAIT le pardon et non pas un jour où on proclame le pardon.**

Rav Imanouël MERGUI – Roch Kolel

